

# L'OFFICIER MARINIER



Notre devise : La solidarité et le travail de chacun au profit de tous (Charles Hébrard)

N° 391 nov-déc 2019

74e année — Périodique de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) • www.fnom.com



## Conseil d'administration et Assemblée générale de Lyon - Écully des 6 et 7 septembre 2019

Compte rendu en rubrique Fédération



### edito

Dans le dernier journal, l'AOM nord Finistère nous annonçait que :

« 45 dossiers (anxiété amiante) ont été traités favorablement par le tribunal administratif de Rennes, qui reconnaît le risque qui pèse sur la santé des requérants et l'absence de protection et de prévention de l'État ... ».

Or, par courrier en provenance de la cour administrative d'appel de Nantes, certains de nos collègues (18 sur 45, soit plus du tiers des dossiers traités qui concernent en grande partie les spécialités du pont) ont été prévenus que

le ministère des armées a formulé une requête le 26 août 2019.

Pourquoi une différence entre les spécialités ?

À bord d'une unité navigante de la Marine nationale, nous formons UN ÉQUIPAGE, du commandant au matelot, du bosco au mécano ! Le confinement est le même pour tous. Chacun participe aux postes de combat, de manœuvre, de propreté, aux exercices de sécurité, etc.

Pour l'avoir expérimenté, nous savons tous qu'un équipage uni est un gage de réussite dans les missions confiées à l'unité ; il permet d'aller plus vite, plus loin, plus longtemps !

Une différence est déjà faite entre les marins et le personnel civil, qui rappelons-le, peut bénéficier de certaines

allocations comme l'ACAATA.

Lors du séminaire de rentrée des associations de la Marine le 16 septembre dernier, à la question posée par Roland Misiuk, membre du GR2 de la FNOM, l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine, en réponse a tenu les propos suivants :

« Je confirme que les marins de la Marine nationale doivent être traités de la même manière que le personnel civil ; qu'à malheur équivalent, il y ait une action équivalente des pouvoirs publics. ».

Puisse-t'il être entendu !

**Georges-Noël NICOLAS**  
président de la FNOM

### Au sommaire

Édito-Sommaire.....	p 1
Fédération.....	p 2 à 9
Officiers marins en activité.....	p 10
Vie des associations.....	p 11 à 13
Informations sociales.....	p 14 à 15
La Coop.....	p 16
Divers.....	p 17
À lire.....	p 18
Nécrologie.....	p 19
Souvenirs.....	p 20

**L'an prochain, le congrès de la FNOM, organisé par l'association de Basse Normandie, se déroulera à Cherbourg-en-Cotentin**

« voir le programme des journées en page 8 »

